

CHAUSSURES Dolly 20, rue de Lahury ROUBAIX

BILLET PARISIEN Autour d'un scandale

PARIS, 23 NOVEMBRE (Minuit). L'arrestation de M. Bouilloux-Lafont, administrateur-délégué de la Compagnie générale aéropostale, est ce que l'on a accoutumé d'appeler un coup de théâtre. Certes, le fait que M. Bouilloux-Lafont...

Le Gouvernement a déposé le "collectif de novembre"

Paris, 23 novembre. — Le Gouvernement a déposé un cahier de crédits supplémentaires, dit "collectif de novembre", comportant l'ouverture de l'exercice de 1932-33 de crédits se chiffant à 1.924.254 francs, et des annulations pour 1.602.499 francs. Les charges de l'année se trouvent ainsi réduites de 10 millions 979.445 francs.

LA RÉPONSE DE HITLER A ÉTÉ REMISE AU PRÉSIDENT DU REICH

Berlin, 23 novembre. — La réponse de M. Adolf Hitler a été remise au président von Hindenburg, à 15 h. 15. Elle comporte huit pages dactylographées et contient des propositions positives pour la formation d'un Cabinet présidentiel.

LETTRE DE BRUXELLES LES CATHOLIQUES ET LES LIBÉRAUX DEVANT LA QUESTION SCOLAIRE

BRUXELLES, 23 NOVEMBRE 1932. Le parti libéral apparaît de plus en plus divisé sur la question scolaire. La résistance catholique qui augmente dans ce domaine, renforce la position des modérés.

M. Édouard Herriot reçoit une délégation de commerçants et d'industriels et leur fait part de ses projets pour ramener l'ordre dans la maison

Paris, 23 novembre. — Pour clore les travaux des grands congrès économiques qui viennent de se tenir, à Paris, M. Ed. Herriot, président du Conseil, a reçu mercredi après-midi à 15 h. dans le Salon de l'Horloge, au Grand Orsary, une délégation de 700 présidents ou délégués de syndicats et d'associations de commerçants et d'industriels qui lui a été présentée par M. Ernest Billiet et de Patomera.

Un Conseil de Cabinet

Paris, 23 novembre. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, mercredi après-midi, à 16 heures, en Conseil de cabinet, au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Ed. Herriot.

Les ancêtres de l'auto à l'honneur à Londres



En 1896, le Parlement anglais «municipal» le moteur, en permettant l'utilisation dans la circulation. La population de Londres vient de fêter cet anniversaire en organisant une amusante course entre Londres et Brighton à laquelle ne prenait part que des voitures construites avant 1904.

M. Hoover reste opposé à la suspension des paiements des dettes de guerre

New-York, 23 novembre. — Le président Hoover s'est déclaré formellement opposé à la suspension du paiement des sommes venant à échéance le 15 décembre, au titre des dettes de guerre et a recommandé la création par le Congrès, d'un bureau consultatif permettant aux débiteurs et aux créanciers de procéder à des pourparlers au sujet des obligations financières internationales.

M. Hoover reste opposé à la suspension des paiements des dettes de guerre

Paris, 23 novembre. — M. Pierre Ducrocq est allé interviewer M. Jean Durand au sujet des négociations commerciales franco-allemandes. « Les rapports entre la France et l'Allemagne, a déclaré le ministre du Commerce, sont actuellement régis par des accords conclus en 1927. Les négociateurs ont pu croire à cette époque que la situation économique et les monnaies se trouvaient stabilisées. Il n'en a malheureusement pas été ainsi et la crise économique mondiale qui a éclaté en 1929 a eu pour conséquence de mettre la France dans une situation difficile vis-à-vis de la concurrence étrangère. Les accords de 1927 intervenus entre la France et l'Allemagne (accords dont les effets se sont d'ailleurs répétés par le jeu de la clause de la nation la plus favorisée, sur nos relations avec la plupart des pays) avaient eu pour effet de « consolider », c'est-à-dire de fixer sans possibilité de variations les trois quarts de nos positions douanières. Il en résultait qu'au cours des dernières années, nous nous trouvions sans défense sérieuse contre l'invasion des produits étrangers vendus à bas prix, soit en raison des bouleversements des changes, soit parce que l'on recherchait le marché français, demeuré l'un des rares à payer régulièrement et en monnaie saine. — C'est pourquoi, monsieur le ministre, on a eu recours au système du contingentement. — Qui n'est pas sans présenter de graves inconvénients. Mais ce système a permis et permet encore de faire barrage contre les importations anormales par leur quantité excessive. — Et quels sont aujourd'hui, monsieur le ministre, vos projets? — Nous devons reconquérir notre liberté tarifaire. Il faut donc parvenir à « déconsolider » les droits auxquels nous ne pouvons toucher et pour cela commencer à négocier avec l'Allemagne. Pour y parvenir, un premier système s'est présenté à nous : dénoncer l'accord en prévenant trois mois à l'avance. On pouvait aussi en entreprendre la révision sans dénonciation. Nous avons préféré ce dernier plan, parce qu'il est moins brutal et aussi parce que les parties de l'accord relatives aux clauses non tarifaires continuent à avoir leur raison d'être. — Vous songez sans doute, monsieur le ministre, aux employés de commerce, aux représentants français à l'étranger? — Certainement, mais ce souci ne nous fera pas perdre de vue l'intérêt d'une action rapide. Nous ferons le nécessaire pour qu'il n'en résulte aucune perte de temps et que le délai de préavis de trois mois coure pendant la durée des négociations. — La révision des traités devra comporter tout d'abord la déconsolidation des droits consolidés dans cet accord et qui sont au nombre de plus de 5.000. Sur ces 5.000 droits, les uns ne sont consolidés qu'avec l'Allemagne, d'autres le sont également avec différents pays. Les négociations avec l'Allemagne auront pour suite nécessaire des négociations avec les autres pays. Les nouveaux droits ne seront plus inscrits dans les traités en chiffres absolus, mais sous forme d'un pourcentage de réduction sur le tarif maximum, ou dans l'octroi du tarif minimum, ou dans l'application du tarif maximum. — Et en ce qui concerne les contingentements, monsieur le ministre? — Ils ne disparaîtront pas obligatoirement, mais certains d'entre eux pourront être remplacés par des droits de douane. — Il résulte de cette rapide esquisse que nous nous engageons dans une entreprise d'assez longue durée, puisqu'elle comportera les négociations en cours avec l'Allemagne, des négociations avec un certain nombre de pays européens. — Lorsque cette œuvre aura été menée à bien, notre pays aura retrouvé, en même temps que la liberté de manœuvrer son tarif douanier à sa convenance, la possibilité de revenir à des échanges internationaux réguliers et normaux. »

UNE INTERVIEW DE M. DURAND SUR LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES FRANCO-ALLEMANDES

Paris, 23 novembre. — M. Pierre Ducrocq est allé interviewer M. Jean Durand au sujet des négociations commerciales franco-allemandes. « Les rapports entre la France et l'Allemagne, a déclaré le ministre du Commerce, sont actuellement régis par des accords conclus en 1927. Les négociateurs ont pu croire à cette époque que la situation économique et les monnaies se trouvaient stabilisées. Il n'en a malheureusement pas été ainsi et la crise économique mondiale qui a éclaté en 1929 a eu pour conséquence de mettre la France dans une situation difficile vis-à-vis de la concurrence étrangère. Les accords de 1927 intervenus entre la France et l'Allemagne (accords dont les effets se sont d'ailleurs répétés par le jeu de la clause de la nation la plus favorisée, sur nos relations avec la plupart des pays) avaient eu pour effet de « consolider », c'est-à-dire de fixer sans possibilité de variations les trois quarts de nos positions douanières. Il en résultait qu'au cours des dernières années, nous nous trouvions sans défense sérieuse contre l'invasion des produits étrangers vendus à bas prix, soit en raison des bouleversements des changes, soit parce que l'on recherchait le marché français, demeuré l'un des rares à payer régulièrement et en monnaie saine. — C'est pourquoi, monsieur le ministre, on a eu recours au système du contingentement. — Qui n'est pas sans présenter de graves inconvénients. Mais ce système a permis et permet encore de faire barrage contre les importations anormales par leur quantité excessive. — Et quels sont aujourd'hui, monsieur le ministre, vos projets? — Nous devons reconquérir notre liberté tarifaire. Il faut donc parvenir à « déconsolider » les droits auxquels nous ne pouvons toucher et pour cela commencer à négocier avec l'Allemagne. Pour y parvenir, un premier système s'est présenté à nous : dénoncer l'accord en prévenant trois mois à l'avance. On pouvait aussi en entreprendre la révision sans dénonciation. Nous avons préféré ce dernier plan, parce qu'il est moins brutal et aussi parce que les parties de l'accord relatives aux clauses non tarifaires continuent à avoir leur raison d'être. — Vous songez sans doute, monsieur le ministre, aux employés de commerce, aux représentants français à l'étranger? — Certainement, mais ce souci ne nous fera pas perdre de vue l'intérêt d'une action rapide. Nous ferons le nécessaire pour qu'il n'en résulte aucune perte de temps et que le délai de préavis de trois mois coure pendant la durée des négociations. — La révision des traités devra comporter tout d'abord la déconsolidation des droits consolidés dans cet accord et qui sont au nombre de plus de 5.000. Sur ces 5.000 droits, les uns ne sont consolidés qu'avec l'Allemagne, d'autres le sont également avec différents pays. Les négociations avec l'Allemagne auront pour suite nécessaire des négociations avec les autres pays. Les nouveaux droits ne seront plus inscrits dans les traités en chiffres absolus, mais sous forme d'un pourcentage de réduction sur le tarif maximum, ou dans l'octroi du tarif minimum, ou dans l'application du tarif maximum. — Et en ce qui concerne les contingentements, monsieur le ministre? — Ils ne disparaîtront pas obligatoirement, mais certains d'entre eux pourront être remplacés par des droits de douane. — Il résulte de cette rapide esquisse que nous nous engageons dans une entreprise d'assez longue durée, puisqu'elle comportera les négociations en cours avec l'Allemagne, des négociations avec un certain nombre de pays européens. — Lorsque cette œuvre aura été menée à bien, notre pays aura retrouvé, en même temps que la liberté de manœuvrer son tarif douanier à sa convenance, la possibilité de revenir à des échanges internationaux réguliers et normaux. »

M. Édouard Herriot reçoit une délégation de commerçants et d'industriels et leur fait part de ses projets pour ramener l'ordre dans la maison

Paris, 23 novembre. — Pour clore les travaux des grands congrès économiques qui viennent de se tenir, à Paris, M. Ed. Herriot, président du Conseil, a reçu mercredi après-midi à 15 h. dans le Salon de l'Horloge, au Grand Orsary, une délégation de 700 présidents ou délégués de syndicats et d'associations de commerçants et d'industriels qui lui a été présentée par M. Ernest Billiet et de Patomera.

Un scandale à Berlin

Berlin, 23 novembre. — Un scandale vient d'éclater à Berlin. Plusieurs hauts fonctionnaires de l'administration des Postes ont été arrêtés. Le montant des sommes détournées est estimé à plus de 500.000 marks, soit 3.600.000 francs.

MORT D'UN PRÉCURSEUR DU REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Paris, 23 novembre. — M. Louis Meunier, directeur de l'Agence photographique de ce nom, vient de mourir subitement à Paris, à l'âge de 38 ans. Il fut l'un des précurseurs du reportage photographique. Il était particulièrement connu dans les milieux automobiles et aéronautiques.

Les deux champions cyclistes Paillard et Michard ont reçu la médaille d'or de l'Éducation physique



PAILLARD ET MICHARD REÇUS PAR M. MARCOMBES (W. N. P.). M. Marcombes a remis aux champions cyclistes Paillard et Michard la médaille d'or de l'éducation physique. Voici, à gauche, le récipiendaire qui a en lieu à cette occasion, de gauche à droite : M. MICHAUD, LUCIEN MICHARD, M. LHOUST, M. BRETON, M. MARCOMBES, sous-secrétaire d'Etat; GEORGES PAILLARD.

M. André Bouilloux-Lafont a été arrêté

Paris, 23 novembre. — Sur mandat de M. Brack, juge d'instruction, deux inspecteurs de la police judiciaire se sont présentés ce matin dans les bureaux de l'Aéropostale et ont mis M. André Bouilloux-Lafont en état d'arrestation.

L'hommage de Paris à Georges Clemenceau

Paris, 23 novembre. — La Ville de Paris rendra le jeudi 24 novembre, un hommage solennel à Clemenceau. La cérémonie se déroulera à 14 h. en présence du président de la République au pied de la statue qui se trouve avenue des Champs-Élysées.

L'ordre dans la maison

Paris, 23 novembre. — M. Edouard Herriot, président du Conseil, a reçu mercredi après-midi à 15 heures, dans le Salon de l'Horloge, au Grand Orsary, une délégation de 700 présidents ou délégués de syndicats et d'associations de commerçants et d'industriels qui lui a été présentée par M. Ernest Billiet et de Patomera.